



Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 6/2026 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2027

Rapport de la Commission des finances

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été reçue par Monsieur Geoffroy Ganshof, le 22 septembre 2026.

Les soussignés ont pu lui poser les questions nécessaires relatives au préavis ; questions auxquelles nous avons reçu des réponses précises et détaillées. Nous remercions vivement Monsieur Ganshof pour sa disponibilité et le détail des réponses.

La Municipalité a conclu que la santé financière de la commune est suffisamment bonne et stable pour reconduire à l'identique le coefficient fiscal à 52%, de même que l'ensemble des autres impôts de compétence communale.

Nous avons passé en détail la situation actuelle de trésorerie de la commune. Plusieurs facteurs se sont conjugués entre 2025 et 2026 pour que la situation de la trésorerie se détériore quelque peu :

1. De nombreux investissements lors de la précédente législature, notamment dans le patrimoine administratif communal, pour un montant supérieur à 4 millions de francs.
2. Un paiement supplémentaire à la péréquation de 760 mille francs environ en 2026, dû aux excellentes rentrées fiscales de 2025.
3. Une baisse des acomptes d'impôts versés à la commune en 2026 par rapport à 2025 de 300 mille francs environ.
4. Nous continuons à rembourser près de 500 mille francs par an sur les emprunts contractés pour financer les constructions des immeubles de rendement de la commune.

En l'absence, à ce stade, de comptes définitifs 2026 et du budget 2027, il reste difficile d'établir une projection précise de l'évolution financière pour les prochains mois. La commission note

cependant que cet aspect est suivi de près par la Municipalité. Il est à noter que les exercices des années précédentes se sont toujours soldés par des résultats proches de l'équilibre.

La commission note également que le manque de trésorerie actuel par rapport aux années précédentes, qui conduit à une ATF d'environ 2 million supplémentaire, est à relativiser par rapport à la taille importante du patrimoine financier de la commune

La Commission encourage la Municipalité à utiliser autant que possible la marge d'autofinancement pour les investissements de l'année en cours.

Finalement, Buchillon reste parmi les communes avec les taux d'imposition les plus bas du canton de Vaud, notre commune ne perd en rien de son attractivité et de sa stabilité.

Conclusion :

En conséquence, la Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver le préavis 6/2026 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2027

Buchillon, le 28 septembre 2026

Pour la commission des finances

Shai Sorek



Blerim Bolomey



Alex Nunes



Guy Govaerts

